

ECHO DES NOUES

Le mot du Maire

Chers Langessoises, chers Langessois,

Ce bulletin municipal est le dernier avant les élections de mars 2026.

Je tiens tout d'abord à saluer et remercier chaleureusement Madame Christelle Pressoir, notre secrétaire de Mairie, qui, après plus de 18 années de professionnalisme au service de notre commune, a choisi de poursuivre sa carrière à Boismorand. Son engagement quotidien a été précieux. Merci à elle pour sa disponibilité et sa connaissance de notre village.

Nous accueillons désormais Madame Fanny Gannat, arrivée en avril dernier. Elle prend ses marques avec beaucoup d'enthousiasme et de dynamisme. Il lui faut découvrir le territoire, apprendre les spécificités du métier, mais elle montre déjà un bel engagement dans sa nouvelle mission. Souhaitons-lui la bienvenue.

Le 19 juillet dernier, Langesse a vibré au rythme d'un moment musical inoubliable. Plus de 400 spectateurs étaient réunis au bord de l'étang pour assister à ce concert d'une grande virtuosité, empreint de sensibilité. Une brève ondée est venue rafraîchir l'atmosphère, et comme par magie, deux arcs-en-ciel ont traversé le ciel, ajoutant à l'instant un charme poétique inattendu.

Autre temps fort de ce début d'été, il y a quelques semaines, la première édition de la Fête des Voisins. Belle initiative qui a permis aux Langessois, qui le souhaitent, de se retrouver au bord de l'étang, dans un cadre bucolique et ombragé, pour partager un moment de convivialité.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Georges, commencés depuis plusieurs mois, ont pris du retard en raison de découvertes structurelles lors de la découverte du monument. Ces imprévus ont nécessité des ajustements techniques et un travail de précision supplémentaire. Je tiens à saluer l'excellence et le sérieux de l'entreprise Placier, qui, malgré ces aléas, poursuit ce chantier avec un savoir-faire remarquable et une exigence constante de qualité. La fin des travaux est désormais prévue pour octobre prochain. Restaurer cette église, c'est plus que préserver des pierres anciennes. C'est affirmer la vitalité et la dignité de notre commune, et rappeler combien le monde rural contribue pleinement à la richesse patrimoniale de notre territoire Loirétain.

Ce mandat aura été marqué dès ses débuts par une pandémie mondiale, et se termine dans une période d'instabilité, tant au niveau national qu'international. Dans ce contexte incertain, la commune reste plus que jamais un repère de proximité, de solidarité et de confiance. Ici, la vie locale continue, portée par des liens humains et une volonté collective d'avancer ensemble.

C'est dans cet esprit que nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau, en partenariat avec le ministère de la Culture et la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, une exposition photographique hors les murs consacrée au cirque et aux arts forains. Comme l'an passé, toutes les communes de la Communauté des Communes Giennes en bénéficieront, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands.

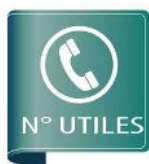
Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été. Que cette période soit propice au repos, aux retrouvailles et aux bonheurs du quotidien.

Bien à vous,

Le Maire
Nadège CORCELLE

Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Budget communal	2
* Exposition	2
* Visite du chantier	3
* Elections	4
* Etat civil	4
* Monument	4
* Accès internet	4



En cas de fuite d'eau :

SIAEP Boismorand

02.38.31.86.47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24

Numéro Azur 08.10.33.30.45



Présentation du budget communal

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025. Il est équilibré en fonctionnement et en investissement et permet à la commune de Langesse de poursuivre ses projets tout en maintenant un fonctionnement maîtrisé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 200 331 €

Recettes principales :

- Report de l'exercice 2024 : **131 530,43 €**
- Impôts directs : **40 000 €**
- Taxe sur les pylônes électriques : **25 000 €**
- Dotation globale de fonctionnement (État) : **3 800,57 €**

Dépenses :

- Charges à caractère général : **63 660 €**
- Charges de personnel et frais assimilés : **40 300 €**
- Autres charges de gestion courante : **24 740 €**
- Charges financières, dotations aux amortissements, attribution de compensation à la CDCG et FPIC : **29 631 €**
- Virement à la section d'investissement : **42 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : 468 210 €

Recettes :

- Report de l'année précédente : **38 869,69 €**
- Financements obtenus pour les travaux de restauration du clos et couvert de l'église : **252 331,31 €**
- Prêt court terme (en attendant le versement des subventions) : **133 109 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **42 000 €**

Dépenses :

- Travaux de l'église (clos et couvert) : **439 400 €**
- Équipements et éclairage public : **7 527 €**
 - o Remplacement du matériel informatique du secrétariat
 - o Acquisition d'une armoire forte
 - o Passage en éclairage LED route de Varennes et rue des Pèlerines
 - o Remplacement de l'armoire de commande de l'éclairage public route de l'Étang
- Charges financières et écritures d'amortissement : **21 283 €**

Ce budget 2025, équilibré et prudent, permet de poursuivre les projets d'investissement structurants pour notre commune, en particulier la restauration de l'église, tout en assurant le bon fonctionnement des services du quotidien.

Exposition RODIN

Le Musée National Auguste Rodin et la Communauté des Communes Giennoises collaborent dans le cadre d'un nouveau format d'exposition ici appelé *Le Studio Rodin*. Ce format original d'exposition est composé de 7 modules dissociables. Ces modules sont composés de reproductions miniatures d'après les moules originaux de Rodin. Des dessins et panneaux expliquant l'œuvre y seront associés.



La commune de Langesse bénéficiera de ce prêt en janvier 2026. Trois modules ont été choisis pour aller dans la salle attenante au bureau d'accueil de la mairie.

DANS LA SALLE COMMUNALE DE LANGESSE
du 5 au 31 janvier 2026

Visite du chantier de l'église avec les financeurs



Le jeudi 22 mai 2025 une visite du chantier de l'église Saint Georges était organisée avec les financeurs de ce projet afin de leur permettre de se rendre compte du travail effectué par les artisans.

Régis Castro, sous préfet, Constance de Pélichy, députée, Marc Gaudet, président du département du Loiret, Aude Denizot, conseillère départementale, Jean-François Darmois, vice-président de la Communauté des Communes Giennoises, Philippe Rimbault-Joffard, délégué de la fondation du patrimoine et Frédéric Néraud, correspondant de la sauvegarde de l'art Français, étaient réunis en présence d'élus du conseil municipal pour visiter ce chantier et apprécier le travail de conservation de notre église. Cyril Boucaud, maître d'œuvre et architecte du patrimoine a expliqué les rénovations réalisées pour conserver l'authenticité du clos et du couvert de l'édifice. Un moment très apprécié des élus qui pour une fois ont pu se rendre compte de l'étendue des travaux en cours de chantier.



Nouveauté élections

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, sera mise en application aux prochaines élections de mars 2026.

Ce que cela change :

- ✦ Les listes devront être au minimum constituées de 5 candidats et au maximum de 7,
- ✦ Les listes devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- ✦ Fin du panachage qui permettait de barrer certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres,

Etat Civil

Mariage : **M. BERCHON Philippe Charles** avec **Mme GANGA Joëlle Paule** le 08 mars 2025

Décès : **Mme ADAM Jacqueline** veuve **CAMPOS** le 17 juillet 2025

Rénovation du monument aux morts



Monsieur Stéphan a réalisé la rénovation des gravures du monument aux morts. Le résultat est magnifique et met parfaitement en valeur les noms et le texte gravés, dans le respect du lieu et de sa symbolique.

Merci à Mr Stéphan .



NOUVEAU A PARTIR DU 19 AOUT 2025

Vous avez besoin d'un accès à internet car vous n'avez pas de matériel à votre disposition chez vous ?

Nous mettons à votre disposition un ordinateur avec accès internet pour réaliser vos démarches.



MAIRIE DE LANGESSE

5 route de l'étang

45290 LANGESSE

02.38.96.10.00

Courriel : mairie@langesse.fr



OUVERTURE

Mardi : 14h à 17h

Vendredi : 10h à 12h

1er samedi du mois
sur rendez-vous